

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INCENDIE DE GYMNASE SCOLAIRE A NEUILLY-SAINT-FRONT

Laon, le 07/10/2023

Depuis le vendredi 6 octobre en fin d'après-midi, les sapeurs-pompiers de l'Aisne interviennent sur la commune de Neuilly-Saint-Front, sur un incendie de gymnase d'environ 1 500 m².

À leur arrivée, le feu était présent sur la moitié de la toiture et se propageait par l'intermédiaire des matériaux d'isolation.

L'accès aux foyers de l'incendie a été rendu difficile par la complexité de l'isolation de la toiture, avec pour conséquence une difficulté dans la lutte contre l'incendie. Les sapeurs-pompiers réalisent progressivement le dégarnissage de la toiture afin de pouvoir réaliser l'extinction.

Au plus fort de l'intervention 82 sapeurs-pompiers et 18 engins provenant de 24 centres d'incendie et de secours étaient mobilisés.

Il paraît d'ores et déjà établi que l'incendie serait d'origine accidentelle et lié à un incident de chantier.

Les secours ont procédé à l'évacuation des 11 habitants des maisons situées sous le vent, tous relogés avec l'aide de la mairie et de leurs familles ou proches. Les opérations de reconnaissance pour la protection des populations des effets des fumées d'incendie ont permis de démontrer l'absence de toxicité (relevés nuls).

La gendarmerie est intervenue pour sécuriser la zone d'intervention des pompiers dans les premières heures du sinistre et poursuivra son action tant que de besoin.

La rue René Roy est interdite à la circulation et la population est invitée à ne pas s'exposer inutilement aux fumées.

Le collège de Neuilly-Saint-Front sera ouvert lundi ; la circulation sera modifiée pour l'arrivée des élèves.

Une cellule psychologique de l'éducation nationale sera activée lundi matin afin que les personnels et les élèves puissent y avoir recours selon leurs besoins, l'accès des personnels et des élèves au collège sera sécurisé.

Tous les moyens seront mis en œuvre pour que les activités sportives soient à nouveau possibles sur d'autres équipements de la commune, et dans les meilleurs délais. En fonction des besoins, en concertation avec madame le maire et les services de l'État, toutes les mesures d'accompagnement de la communauté éducative seront envisagées lundi matin .

Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

Préfet de l'Aisne

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet

des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr.

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex